

dissolve son mariage avec Dorothy Cameron Turner Weaver, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le VENDREDI 30 mai 1941.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de David MacDonald, de la cité de Montréal, province de Québec, concierge, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Esther Dorothy Southwick MacDonald, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$110.00.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat les bills suivants, savoir:

Bill (G-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorrien Edson Weaver".

Bill (H-3), intitulé: "Loi pour faire droit à David MacDonald".

Lesdits bills sont, sur division, lus pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus une deuxième et une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (16), intitulé: "Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier", est lu pour la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.